



Fédération Confédérée
Force Ouvrière
de la Métallurgie

9, rue Baudoïn
75013 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 53 94 54 00
Fax : +33 (0)1 45 83 78 87
contact@fo-metaux.fr
www.fo-metaux.org

Monsieur Emmanuel MACRON
Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du
Numérique
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 23 janvier 2015

EK/PP/AG/62

Objet : lettre ouverte au sujet du dossier Alstom

Monsieur le Ministre,

Suite à la visite sur le site Alstom Transport du Creusot (71), Monsieur Montebourg, votre prédécesseur, avait proposé que l'on fasse régulièrement un point sur ce dossier et que les services du ministère préparent un document résumant les principales clauses qu'il contenait.

C'était l'objet de notre demande faite par courrier le 12 septembre 2014 et de celle de la Fédération FO Métaux du 25 septembre. Ce n'est que le 4 décembre que les organisations syndicales ont finalement été reçues par vos collaborateurs. Les échanges ont été utiles et un nouvel engagement a été pris de nous fournir les éléments. A ce jour et sauf erreur de notre part, nous n'avons toujours rien reçu.

Depuis cette réunion, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Alstom s'est tenue le 19 décembre 2014. Les informations nouvelles divulguées à cette occasion par le PDG Monsieur Kron nous interpellent et ne font rien pour nous rassurer.

1. C'est désormais officiel, Alstom a plaidé coupable des faits de corruption qui lui sont reprochés aux Etats-Unis et a accepté de payer un montant record de 772 millions de dollars dans le cadre d'un règlement négocié avec le département américain de la justice. C'est Alstom qui paiera.
2. Au départ, GE reprenait actif et passif du secteur énergie et donc les actions en justice contre ce secteur, sanctions et amendes qui pourraient être données. A l'AG, Monsieur Kron a indiqué que désormais, les amendes resteraient au nouvel Alstom. Il y a plusieurs dossiers en cours dans divers pays et le risque est fort.
3. Au niveau des coentreprises, Monsieur Kron a indiqué que les éventuels dividendes remontés des co-entreprises viendraient en déduction du prix de revente (garanti pendant quelques temps) si Alstom vendait ses parts à GE. A quoi sert alors cette opération à part de geler une partie de l'argent de la cession ?

Monsieur le Ministre, nous vous demandons à nouveau de bien vouloir, d'une part, nous communiquer les informations concernant le dossier Alstom et d'autre part, nous accorder une entrevue pour échanger sur cette affaire et ses évolutions.

Dans l'attente de votre réponse ou de vous rencontrer à nouveau, nous vous prions d'agr er, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Philippe PILLO
Repr sentant Syndical FO Comit  de Groupe Alstom

Eric KELLER
Secr taire F d ral